



Compte rendu de la réunion du COPIL du site Natura 2000 FR9301518 « Gorges de la Méouge »

Mercredi 19 Septembre 2024 à Val-Buëch-Méouge

Rédaction : Théophane ROUBALLAY

Personnes présentes

En présentiel :

CORNAND Lionel – Président du COPIL N2000 « Gorges de la Méouge »
– Maire Délégué de Châteauneuf-de-Chabre
JACQUEMART Vincent – Élu au PNR des Baronnies Provençales
– Adjoint au maire de Val-Buëch-Méouge
PEYRE Philippe – Maire de la commune de Barret-sur-Méouge
VAUTRIN Emilie – Éluée de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch
MORENO Juan – Président du SMIGIBA
PAVIER Marc – Élu du SMIGIBA
LANTEAUME Catherine – Présidente du COPIL N2000 « Le Buëch »
– Présidente de l'OT Sisteron Buëch Baronnies Provençales
BOMBAUD Laurent – OFB 05
KRIEG RABESKI Pascal – CD 05
EYMAR-DAUPHIN Nastasia – ONF Responsable de l'Unité territoriale Veynois-Serrois
TETU Morgane – Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PEYRE Jason – Elu de la commune de de Barret-sur-Méouge – Ecoguide PNR Baronnies Provençales
DUMONT-DAYOT Emilie – Ecoguide PNR Baronnies Provençales
LEDIEU Lydie– FFVL 05
MAGNIER Florette – Union Régionale des Communes Forestières
VASSAS Carolyne – Directrice du SMIGIBA
ROUBALLAY Théophane – SMIGIBA

En distanciel :

CAZE Agathe – PNR Baronnies Provençales
ALLEMAND Gérard– DDT 05

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes

 : 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr



JEAN Théo – Agence de l'eau RMC
REMY Claude – Arnica Montana
Carol – Ecoguide PNR Baronnies Provençales

Personnes excusées

ROSSI Agnès – Élu(e) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
SENTIS Arnaud – INRAE/Université Aix Marseille – Rapporteur scientifique du CSRPN
DOUCENDE David – Fédération de pêche des Hautes-Alpes
Services de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch
Les Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes
Le Conservatoire Botanique National Alpin
Le Groupement des Chiroptères de Provence


Echanges post-COPIL

N'ayant pu assister à la réunion du COPIL à cause d'un imprévu, le rapporteur scientifique Arnaud SENTIS souhaite présenter explicitement ses excuses aux membres présents. Un échange post-COPIL a été organisé entre le rapporteur scientifique et l'animateur le 9 octobre 2024. Afin de tenir au courant les membres du contenu de cet échange, il est proposé de rajouter en italique les remarques dans le compte-rendu.

Introduction

Lionel CORNAND, président du COPIL des Gorges de la Méouge introduit la réunion.

Théophile ROUBALLAY, le nouveau chargé de mission en charge de l'animation du site depuis le 1^{er} Octobre (remplace Rémy MOINE), se présente et transmet ses coordonnées :

 06 73 41 58 17

 trouballay@smigiba.fr

1- Le site N2000 des Gorges de la Méouge en quelques chiffres

Quelques chiffres sont rappelés concernant le site et sa biodiversité. L'élection du président ayant eu lieu lors de la réunion du COPIL du 27 octobre 2021, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour la présidence lors de la réunion de ce COPIL. En accord avec la Région Sud, il a été décidé de ne pas faire de pré-COPIL pour les élections de ce jour. L'élection aura lieu en fin de séance.

2- Suivis scientifiques et connaissances

- Données piscicoles :

Au sein du site, quatre espèces de l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore sont présentes : le Blageon, le Toxostome, le Barbeau méridional et l'Apron du Rhône. L'OFB effectue un suivi des populations piscicoles dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau sur une station située en aval des gorges. Sur le graphique présenté, les effectifs ne sont pas précisés. L'espèce la plus présente est le Blageon. Deux individus d'Apron ont été pêchés en 2022, et un en 2013. Le Barbeau méridional est a priori moins présent en aval des gorges que précédemment. La cascade présente au niveau du pont roman semble dorénavant être caractéristique d'un fractionnement entre deux zones piscicoles

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes

 : 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr



distinctes. Cette hypothèse semble être confirmée par les pêches électriques réalisées par la Fédération de Pêche 05 cet été.

M. KRIEG RABESKI précise que cette année les effectifs des populations piscicoles semblent avoir particulièrement été affectées par les crues hivernales.

- Ecrevisse à pattes blanches :

Les résultats de la prospection réalisée le 28 août 2024 par l'OFB sont présentés. À l'instar des populations piscicole, la cascade du pont roman, un élément a priori non franchissable pour les écrevisses, semble structurer la répartition des deux espèces d'écrevisse.

M Jason PEYRE fait part de son interrogation concernant le front de colonisation des écrevisses envahissante via l'amont du bassin versant de la Méouge, et pense qu'il serait intéressant de solliciter la Fédération de Pêche 26 sur ce sujet.

- Chauve-souris :

Il est rappelé qu'une colonie de petits rhinolophes gîte dans la maison forestière de Brusq (appartenant à l'ONF).

Mme EYMAR-DAUPHIN précise que le dernier comptage effectué par l'ONF a permis de comptabiliser 244 individus. Cependant, la maison forestière est dans un mauvais état, et est régulièrement victime de vandalisme. Ainsi, un projet de sécurisation porté par l'ONF et financé par du Fond Vert est en cours afin de préserver ce lieu et la colonie de chauve-souris.

- Cartographie des Habitats :

L'étude en cours sur la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site est présentée. Une procédure de marché public a été mise en place, et l'offre du bureau d'étude de l'ONF a été retenue.

Une réunion de restitution est prévue le **vendredi 15 novembre au matin** (lieu à définir). L'ensemble des membres du COPIL est convié.

- Suivi thermique :

Les données sur deux sondes situées respectivement à l'aval et à l'amont des gorges sont présentées. Bien que ces données seules ne permettent pas d'émettre de conclusion, elles interrogent sur les possibles effets des gorges sur la température en période d'étiage.

M VASSAS précise que les données collectées par le SMIGIBA ont pu montrer que la température n'est pas nécessairement corrélée avec le débit, d'où l'intérêt d'étudier ce facteur séparément.

M KRIEG RABESKI présente en complément les actions réalisées par le CD05 dans le cadre du suivi de la qualité des eaux, dont entre autres la mise en place d'un réseau de suivi thermique à l'échelle départementale. L'objectif à ce jour est de collecter un maximum de données, qui seront analysées dans un second temps.

M SENTIS pense qu'il serait intéressant d'essayer de corréler les données thermiques avec d'autres données comme par exemple les données récoltées dans le cadre du suivi de la station DCE, voire celles collectées dans le cadre du suivi de la fréquentation. Il faudrait cependant une campagne de récolte de données plus ciblée au sein même des gorges pour vraiment étudier ce paramètre. Il n'existe pas à ce jour d'indicateur permettant de préciser la vulnérabilité d'un milieu aquatique vis-à-vis de la température, mais de nombreux seuils existent par espèce et peuvent permettre une analyse sur ces espèces.

- Remarques diverses :

M CORNAND fait part que de nombreuses observations opportunistes sont remontées aux élus.

Mme EYMAR-DAUPHIN insiste sur l'importance d'informer l'ONF de l'ensemble de ces études, afin qu'en tant que propriétaire des lieux et gestionnaire de la Réserve de Biodiversité, l'ONF puisse veiller à la bonne convenance de ces études.

- Piste forestière Montagne de CHabre :

M BAMBAUD demande aux membres du COPIL leur avis concernant l'ouverture 24h/24h de la piste forestière qui permet de monter à la montagne de Chabre, et se demande s'il ne serait pas intéressant de fermer l'accès la nuit.

Cependant la gestion de cette voie (mi communale/mi ONF), et son intérêt aussi bien touristique que sécuritaire, rendent difficile sa fermeture. Mme EYMAR DAUPHIN précise que les feux sont d'ores et déjà interdits et que le bivouac sera aussi prochainement réglementé. M JACQUEMART précise que des panneaux de sensibilisation pourraient dans un premier temps être installés

- Castor d'Europe :

Il est demandé des précisions concernant le statut du Castor d'Europe. M ROUBALLAY précise que le Castor d'Europe est une espèce protégée. Celui-ci est bien présent sur la Méouge, et il y a des indices de passages dans les gorges. Dans le 05 une doctrine a été mise en place par l'OFB afin de permettre l'intervenir sur des ouvrages réalisés par le castor qui pourraient s'avérer problématiques.

3- MAEC et actions de gestion

- MAEC : Les résultats de la campagne de contractualisation des MAEC pour la PAC 2023-2027 sont présentés.
- Lutte contre les EVEC : Les actions réalisées jusqu'à présent sur le site N2000 afin de lutter contre les EVEC sont présentées. Compte tenu des résultats mitigés, la poursuite d'actions contre les EVEC est à réfléchir.
- Fréquentation :

Quelques données provenant notamment de la restitution des Ecoguides du PNRBP sont présentées et mettent en lumière les problèmes de sur-fréquentation sur le site N2000.

La mise en place des navettes par la CCSB est incontestablement un élément qui permet une meilleure gestion des flux sur le site. M CORNAND fait part cependant que malheureusement, il y a dorénavant de nombreux randonneurs qui passent par le cours d'eau ce qui engendre des conflits d'usage. Il est également constaté un report de la fréquentation du secteur du pont roman sur les autres « spots » des gorges où le stationnement n'a pas été contraint.

M LANTEAUME précise que selon les données de l'OT, la population locale ne vient pas sur les gorges en période estivale à cause notamment de la fréquentation. La mise en place de navette a véritablement permis de régler les problèmes liés au stationnement, il y a notamment plus de vols constatés.

M KRIEG RABESKI fait part de la possibilité de faire savoir la fréquentation en temps réel via divers outils afin d'avertir et le cas échéant dissuader les personnes de venir.

4- Communication et sensibilisation

Les diverses actions de communication et de sensibilisation réalisées au sein du site en 2023/2024 sont présentées.

Concernant les panneaux sur l'impact des barrages de galets, une réflexion sur la traduction de ce support ainsi que sur la mise en place d'un support numérique sera menée d'ici la fin de l'année. M LANTEAUME affirme de l'intérêt de bien communiquer sur les divers sites internet comme celui de l'OT ou du PNRBP.

M BOMBAUD fait part de l'intérêt de transmettre les informations de sensibilisation au niveau de l'achat des billets de la navette. M ROUBALLAY précise que cela n'a pas pu se faire cette année mais qu'en effet d'une manière générale la concentration des flux par les navettes est un moyen idéal pour faire passer des messages de sensibilisation. Le PNRBP a le projet notamment de faire passer une bande audio (podcast) dans les navettes. Il faut également faire attention à ne pas faire de publicité sur des secteurs que l'on souhaite préserver comme cela a pu être constaté pour le « Rif de Pomet » (changement de nom de l'arrêt ?).

Concernant les randonnées faune/flore, M ROUBALLAY fait part d'une réduction à venir des financements alloués.

5- Cohérence des politiques publiques

Mme EYMAR DAUPHIN rappelle le contexte de la Réserve Biologique Dirigée des Gorges de la Méouge créée en 1981. Elle précise que le plan de gestion est en attente de validation mais que des fiches actions vont d'ores et déjà être engagées en 2025. Mme EYMAR-DAUPHIN insiste sur l'importance de tenir informer l'ONF des velléités d'actions et d'études sur le site afin que celles-ci puissent être en cohérence avec les objectifs fixés par le plan de gestion et les actions menées dans ce cadre

6- EIN

Sur le site N2000 des gorges de la Méouge, il n'y a pas d'EIN qui a été instruit en 2023/2024

7- Gouvernance

- Changement d'autorité de gestion et financement :

Le cadrage et les projections pour la future convention d'animation sont présentés. Mme TETU précise que le seuil du financement des contrats 100% Région est passé dorénavant à 8000 euros.

L'évolution de la dotation biodiversité est présentée. Une nette augmentation est constatée

- Rapporteur scientifique :

Il est fait part de l'élection de M Arnaud SENTIS comme rapporteur scientifique du site N2000 des Gorges de la Méouge.

- Elections de la présidence du COPIL et de la structure porteuse :

M CORNAND est élu, à l'unanimité, président du COPIL du site Natura 2000 FR9301518 « Gorges de la Méouge » pour une durée de 3 ans.

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents est élu, à l'unanimité, structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 FR9301518 « Gorges de la Méouge ».

M Lionel CORNAND clôture la réunion du COPIL et remercie l'ensemble des participants

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes



: 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr

